

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **331^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 25 avril 2017, à 17h30, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames Johanne Allaire
 Lucie Buist-Petit
 Roxanne Cléroux
 Louise Lacoste
 France Lamarche
 Christiane Pichette
 Annie Saint-Germain

Messieurs Robin Blanchet
 Sylvain Chaput
 Jacques Cyr
 Marc DeBlois
 Anthony Lacopo
 Pierre-Antoine Leblanc
 Jean-Philippe Martin
 Hervé Pilon
 Étienne Rouleau
 Emmanuel Roy-Allain

INVITÉS PRÉSENTS

Mesdames Véronique Côté
 Isabelle Legault

Messieurs Yves Carignan
 Pierre Tison

ABSENCES MOTIVÉES

 Anne Bourgeois
 Marc DeBlois
 Fatiha Senhaji

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Procès-verbal de la 330^e assemblée ordinaire: corrections et approbation**
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**
 - (d) 5.1 Attestation d'études collégiales : Trouble du spectre de l'autisme (JNC.1H-2017)
 - (*) 5.2 Fonds d'investissement stratégique (FIS)
 - (d) 5.3 Budget d'investissement : MAOB 2017-2018 (préliminaire)

- (d) 5.4 Mandat au CCSR pour réaliser un appel d'offres public en vue de l'acquisition de mobilier administratif. (SAR480-2017)

6. Points d'information

- 6.1 Révision du plan stratégique 2014-2020
6.2 Ombudsman : compte-rendu du travail du Comité
6.3 Refonte des règlements : compte-rendu du travail du Comité
6.4 Les commotions cérébrales
6.5 Gouvernance :
6.5.1 Retour sur le sondage : analyse et interprétation des résultats

7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 Lettre du syndicat des enseignantes et enseignants du Collège (SEECM)

8. Varia

- 8.1 Programme de reconnaissance : Ordre François de Montmorency-Laval
8.2 Cérémonie de fin d'études – 30 mai 2017
8.3 Calendrier des séances 2017-2018 et séance 332^e séance

CA16/17-331.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est noté que la séance a été précédée de la présentation de Mme Patricia Hanigan relativement au sondage sur la gouvernance.

Après constat du quorum, monsieur Robin Blanchet déclare l'assemblée ouverte. Madame Nicole Barezi agit comme secrétaire de l'assemblée.

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 331^e assemblée.

CA16/17-331.2/
PROCÈS-VERBAL
DE LA 330^E
ASSEMBLÉE
ORDINAIRE

2. Procès-verbal de la 330^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est proposé par : Mme Christiane Pichette

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 330^e assemblée ordinaire avec les modifications proposées.

CA16/17-331.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT
DE CE
PROCÈS-VERBAL

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le rapport du suivi sera déposé à la prochaine séance du Conseil.

Le directeur général souligne aux administrateurs que la soirée gourmande au profit de la Fondation du Collège a eu lieu le 4 avril dernier et que celle-ci s'est très bien déroulée. Il ajoute que c'est l'occasion pour la Fondation du Collège de faire une importante collecte de fonds dans un concept intéressant et divertissant. D'autant plus que plusieurs producteurs et restaurateurs locaux participent à cet événement.

Le directeur général revient également sur le sondage quant à l'ajout d'une franchise dans l'offre de service du concessionnaire alimentaire. Il rappelle qu'en janvier dernier, lorsqu'il avait été question du renouvellement de contrat du concessionnaire alimentaire, le sous-comité responsable de l'analyse de l'offre alimentaire avait émis une recommandation au Conseil à l'effet qu'il souhaitait que la communauté montmorencienne soit sondée quant à la question d'introduire ou non un Quesada.

- *« Sondage électronique auprès de la population du Collège (étudiants et employés) pour obtenir une concession QUESADA. Lors du sondage, il devra y avoir une communication qui explique l'emplacement exact et le concept de cette nouvelle concession et la raison de l'implantation. »*

Le conseil avait quant à lui, adopté une résolution à l'effet de recommander à la direction du Collège de finaliser les négociations et le renouvellement de contrat des services alimentaires sur la base des recommandations déposées par le sous-comité du conseil d'administration.

Le directeur général ajoute que c'est suivant ces recommandations que le sondage a bel et bien été mené auprès de la clientèle cible. La question était posée comme suite : êtes-vous favorable ou non favorable à l'ajout d'une nouvelle concession alimentaire QUESADA au Collège? Les informations pertinentes accompagnaient cette question.

Il indique que 1147 personnes ont participé au sondage et que de ce nombre 783 personnes (68,27%) se disaient favorables alors que 364 personnes (31,73 %) se disaient défavorables à l'instauration d'une nouvelle franchise. Le directeur général informe donc les administrateurs que suivant les résultats de ce sondage, le concessionnaire alimentaire sera informé qu'il peut aller de l'avant avec l'instauration de cette franchise.

Un administrateur explique que les étudiants n'ont pas bien perçu le sondage et n'ont pas correctement compris ce qui leur était demandé.

Un autre administrateur soulève son impression du questionnaire qui a été transmis.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles explique que la question dans le sondage a été formulée telle que rédigée et recommandée par le comité de travail.

Le directeur général explique qu'il a été convenu de former un comité composé d'administrateurs et d'experts qui se sont penchés sur l'offre alimentaire et qui ont par le fait même, des recommandations à cet effet au Conseil. Il rappelle que le sondage ne devait pas porter sur la satisfaction de la cafétéria, mais bien sur l'instauration d'une franchise, c.-à-d. Quesada. À la séance du Conseil du 31 janvier dernier, les administrateurs ont adopté une résolution en ce sens et l'on ne peut donc pas remettre en question la démarche et le processus simplement parce que l'on souhaiterait une réponse différente.

Un des administrateurs s'interroge à savoir comment a été présenté le sondage au membre de la communauté montmorencienne.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles explique aussi qu'une mise en contexte était fournie aux personnes sondées de même qu'un plan démontrant l'emplacement suggéré et le menu.

« Compass propose d'ajouter une nouvelle concession alimentaire : QUESADA.

Objectif de la venue d'une nouvelle concession : diversifier l'offre alimentaire, selon la tendance actuelle du marché (plusieurs concessions alimentaires dans un même lieu).

Votre vote sera déterminant dans l'adoption ou non du projet au Collège.

Sur recommandation du comité consultatif auquel siègent des membres de la communauté montmorencienne, le Collège souhaite connaître votre opinion.

Le Collège tient un vote (un vote par personne). Le résultat du vote doit être favorable à un minimum de 51 % pour réaliser le projet. Ainsi, il est important de prendre le temps de participer au sondage.

Vous pouvez consulter ci-dessous les informations suivantes :

- *Emplacement suggéré*
 - *Menu d'une concession Quesada*
 - *Visuel d'une concession Quesada »*
-

Un administrateur soulève le fait qu'il était possible pour une personne de participer plus d'une fois au sondage.

On lui explique que le nécessaire avait été fait pour qu'il ne soit pas possible de voter plus d'une fois avec le même appareil (la même adresse IP) et que puisqu'il s'agissait d'un sondage confidentiel, la seule façon de s'assurer que personne ne vote plus d'une fois (en utilisant différents appareils) aurait été de demander aux personnes sondées de s'identifier via un numéro étudiant ou un numéro d'employé ce qui aurait eu pour effet de diminuer le taux de participation. Ultimement, si cette affirmation du double vote est vraie, elle aurait pu se produire autant du côté positif que du côté négatif.

4. Rapport du directeur général

CA16/17-331.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

Le directeur général explique que l'on devrait adopter une motion de félicitation pour féliciter tout le travail qui a été fait dans le cadre de la présentation du projet du nouveau pavillon qui sera présenté. L'annonce du 16,69 millions.

Motion de félicitations :

CONSIDÉRANT que l'important travail qu'a nécessité la présentation du projet du nouveau Pavillon;

CONSIDÉRANT la récente annonce du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur quant au fonds d'investissement stratégique;

Il est proposé par : M Hervé Pilon

Appuyé par : M Robin Blanchet

DE FÉLICITER toutes les personnes impliquées dans le travail qui a été nécessaire pour la présentation du projet du nouveau pavillon du Collège au cours des dernières années.

5. Sujets discutés

CA16/17-331.5/
SUJETS DISCUTÉS

(d) 5.1 Attestation d'études collégiales : Trouble du spectre de l'autisme (JNC.1H-2017)

La directrice des études explique que le programme d'AEC Trouble de spectre de l'autisme a été révisé au terme de travaux réalisés par le Service de la formation continue du Collège de Valleyfield. Elle ajoute que les changements concernent notamment : la nouvelle appellation du programme (anciennement *Troubles envahissants du développement*), le nombre d'heures du programme (330 au lieu de 360, deux cours ont 60 heures au lieu de 45) et la modification du titre du dernier cours ainsi que son nombre d'heures (120 au lieu de 180). Les administrateurs doivent donc autoriser la dispensation de cette nouvelle version du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) Trouble du spectre de l'autisme (JNC.1H-2017).

CONSIDÉRANT la mission du Collège d'assurer dans son milieu l'accessibilité à une formation d'ordre collégial de qualité;

CONSIDÉRANT les orientations de développement des programmes du Collège;

CONSIDÉRANT le pouvoir du Collège d'établir et de mettre en œuvre un programme conduisant à une attestation d'études collégiales en vertu de l'article 16 du Règlement sur le régime des études collégiales;

CONSIDÉRANT l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion d'approbation au Conseil d'administration, les projets de révision ou les nouvelles attestations d'études collégiales;

CONSIDÉRANT l'adoption du programme d'AEC Troubles envahissants du développement (JNC.1H) par le Conseil d'administration du Collège le 6 février 2013;

CONSIDÉRANT la récente révision du programme réalisée par le Collège de Valleyfield, approuvée par son Conseil d'administration le 29 novembre 2016, et la nouvelle appellation du programme pour Trouble du spectre de l'autisme (JNC.1H-2017);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises et de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Christianne Pichette

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

D'AUTORISER la dispensation de cette nouvelle version du programme d'attestation d'études collégiales (AEC) Trouble du spectre de l'autisme (JNC.1H-2017).

(*) 5.2 Fonds d'investissement stratégique (FIS)

Dans le cadre de la construction du nouveau pavillon, le directeur général doit être autorisé à signer la convention d'aide financière du programme FIS, tel que demandé par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES). Le directeur général et la directrice des services financiers et des ressources matérielles expliquent donc qu'il y a une résolution à adopter en ce sens.

La directrice précise qu'en juin dernier une résolution pour approuver et adopter le Fonds d'investissement stratégique avait été adoptée par l'exécutif et le Conseil d'administration. Ces résolutions ont d'ailleurs déjà été envoyées de même que la convention d'aide financière. En sommes, elle ajoute que ça prend une résolution pour dire que l'on accepte les sommes qui nous seront remises par le Ministère.

La directrice précise aussi que le montant d'environ 15.5 millions comprend le 4.8 millions prévu pour le redressement des toitures. Pour construire le nouveau pavillon, elle explique que ça nous prend environ 5 millions additionnel, montant qui a été confirmé verbalement au directeur général par un représentant du ministère. Nous sommes donc en attente de la confirmation écrite.

Le directeur général montre aux membres de l'exécutif quelques esquisses et plans quant aux projets de rénovations d'ajout d'un nouveau pavillon qui pourrait notamment contenir une salle multifonctionnelle dont la capacité serait d'environ 400 personnes. Cette salle répondrait à plusieurs besoins qu'a le Collège.

CONSIDÉRANT que le Collège a déposé une demande de financement via le fonds d'investissement stratégique (FIS) en lien avec les besoins en espaces des services rattachés au domaine de la santé et de la recherche ;

CONSIDÉRANT que la demande de financement a été acceptée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

CONSIDÉRANT que l'annonce officielle parue dans la gazette du Québec, le 5 avril 2017, confirme la somme de 15 493 650 \$ en financement pour le Collège;

CONSIDÉRANT que la convention d'aide financière doit être signée pour obtenir ledit financement;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif;

Il est proposé par : M. Jacques Cyr

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

D'AUTORISER le directeur général du Collège, monsieur Hervé Pilon, à signer la convention d'aide financière tel que demandé par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES).

(d) 5.3 Budget d'investissement : MAOB 2017-2018 (préliminaire)

Le directeur général et la directrice des services financiers et des ressources matérielles expliquent aux administrateurs qu'afin de pouvoir procéder au traitement des achats MAOB 2017-2018, une demande d'approbation est demandée avant le dépôt du budget d'investissement 2017-2018. Ils ajoutent que l'on doit déjà planifier les achats pour 2017-2018, afin d'obtenir le matériel requis pour la rentrée du mois d'août.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles explique que suite à la présentation de la répartition de l'enveloppe du parc Mobilier, Appareillage Outillage, Bibliothèque (MAOB) 2017-2018, le Conseil d'administration doit autoriser le Collège à procéder aux achats tel que recommandé par le comité. Elle précise que cette enveloppe budgétaire (MAOB : mobilier, appareillage, outillage, bibliothèque) s'élève à 2.2 millions pour l'année 2017-2018 et qu'un comité mandaté aux fins d'analyser les demandes des différents services et départements se rencontre afin de sélectionner les projets qui seront retenus. Elle ajoute qu'au Conseil d'administration on dépose un tableau sur les dépenses qui seront faites et que l'essentielle de ces dépenses seront effectuées pendant l'été puisque le tout doit être prêt et installé pour la rentrée scolaire en août. Finalement, elle explique qu'il s'agit d'un processus assez complexe, mais qui fonctionne désormais beaucoup mieux compte tenu de l'informatisation du système de traitements des demandes.

CONSIDÉRANT que le Collège doit débiter le processus d'acquisition MAOB avant l'octroi du budget d'investissement afin de pouvoir débiter la session automne 2017 avec les équipements requis à l'enseignement ;

CONSIDÉRANT que le processus d'acquisition des éléments MAOB est toujours fait en fonction des allocations versées par les années antérieures ;

CONSIDÉRANT que le budget MAOB 2016 était de l'ordre de 2 260 000\$

CONSIDÉRANT que le MAOB 2017 serait de l'ordre de 2 064 878\$ tel que déposé par le comité MAOB;

CONSIDÉRANT que le MAOB 2017 sera officiellement approuvé en juin lors du dépôt complet du budget d'investissement ;

Il est proposé par : Mme Johanne Allaire

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

D'AUTORISER le Collège à débiter les achats du MAOB 2017, tel que soumis par la direction des services financiers et des ressources matérielles.

(d) 5.4 Mandat au CCSR pour réaliser un appel d'offres public en vue de l'acquisition de mobilier administratif. (SAR480-2017)

Le directeur général et la directrice des services financiers et des ressources matérielles expliquent aux administrateurs que l'on procède de plus en plus à des achats regroupés via la CCSR. Cela permet une économie de temps et d'argent.

CONSIDÉRANT que le Centre collégial des services regroupés (CCSR) souhaite lancer un appel d'offres public pour un contrat à commandes pour l'acquisition de mobilier administratif (SAR480-2017);

CONSIDÉRANT que le CCSR doit obtenir, de chacun des collèges voulant se joindre à cette négociation, un mandat de participation avant de lancer l'appel d'offres et cela conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'engagement contractuel envers le CCSR repose sur le budget du collège et qu'aux fins d'adjudication, le Collège doit fournir des quantités annuelles estimées pour le mobilier administratif;

CONSIDÉRANT que pour un contrat d'approvisionnement dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à 3 ans (Art.33 RCA¹), mais ne peut dépasser 5 ans dans le cas d'un contrat à commandes, l'autorisation du dirigeant d'organisme est requise;

CONSIDÉRANT que pour un contrat à commandes attribué à un ou plusieurs fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10% le prix le plus bas (Art. 18 RCA¹), l'autorisation du dirigeant d'organisme est requise;

CONSIDÉRANT que le contrat est valide pour une période initiale de deux (2) ans à compter du 1^{er} juin 2017. Il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles d'un (1) an chacun, et ce, après évaluation;

CONSIDÉRANT que les prix seront fermes pour la durée initiale du contrat (2 ans);

CONSIDÉRANT que la valeur monétaire approximative des besoins du Collège dans ce dossier devrait avoisiner les 350 627,00\$, excluant les taxes pour les deux premières années du contrat et pour les deux périodes optionnelles d'un (1) an;

Il est proposé par : Roxanne Cléroux

Appuyé par : Lucie Buist-Petit

D'AUTORISER le CCSR à agir au nom du Collège Montmorency dans un appel d'offres public et à identifier le Collège Montmorency comme participant au contrat qui sera conclu.

D'AUTORISER le directeur général à signer le mandat pour l'achat de mobilier administratif #SAR480-2017 pour une période initiale de deux (2) ans à partir du 1^{er} juin 2017 avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'un (1) an et ce, après évaluation et conformément au règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (Art. 33 RCA).

1 RCA : Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics (C-65.1, r.2)

6. Points d'information

6.1 Révision du Plan stratégique 2014-2020

Le directeur général revient sur les différentes étapes du processus. Il explique que l'on a fait la tournée de tous les services administratifs et que plus de 158 formulaires indiquant des priorités retenues par le personnel et des commentaires très positifs ont été remplis. Il ajoute que des rencontres auront lieu jeudi matin avec les professeurs et qu'un Groupe de réflexion (composé de plusieurs personnes) se rencontrera sur le plan de stratégie et tiendra une réunion demain après-midi. Le but est de cibler les priorités qui se dégagent de ces rencontres. Il y a des thématiques qui reviennent de façon importante. En septembre prochain et annuellement après, un sondage pour connaître les préoccupations des étudiants sera lancé. Le 5 octobre prochain, une autre rencontre aurait lieu afin d'établir les conclusions des opérations ainsi que faire le point sur l'évolution du plan stratégique.

6.2 Ombudsman : compte-rendu du travail du Comité

Le président du sous-comité sur l'établissement du bureau de l'Ombudsman informe les administrateurs que les travaux sont désormais terminés et qu'une personne a été retenue aux fins d'exercer cette fonction. Il ajoute qu'un communiqué à cet effet sera bientôt acheminé à toute la communauté montmorencienne. Il précise qu'il était important de s'assurer, lors de la négociation et la rédaction du contrat, que la personne ne serait pas considérée comme un/une salarié(e) du collège.

Un administrateur se questionne quant à l'emplacement qui a été établis pour le bureau de l'Ombudsman et rappelle la recommandation qui a été faite à cet effet par le sous-comité.

Un administrateur s'interroge à savoir quand sera-t-il possible pour les membres du CA de la rencontrer. Le président explique qu'une fois l'annonce de sa nomination effectuée et diffusée, des démarches pourront être faites à cet effet.

(d) 6.3 Refonte des règlements : compte-rendu du travail du Comité

La présidente du sous-comité, d'analyse des projets de règlements, a informé les administrateurs de l'évolution des travaux quant au règlement sur la régie interne du Collège. Elle précise que lors de leur deuxième rencontre, le 23 mars dernier, les membres du sous-comité ont pu bénéficier de deux présentations : l'une faite par l'une des membres du sous-comité de la Commission des études et l'autre faite par la consultante Nicole Rouillier. Elle ajoute que ces deux exposés ont donné la chance aux membres du sous-comité d'avoir une réflexion et une discussion sur les différents éléments leur ayant été proposées. Les prochaines rencontres du sous-comité se tiendront le 2 et le 16 mai prochain.

6.4 Les commotions cérébrales

Tel que demandé par un administrateur lors d'une séance précédente, le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté est venu faire une présentation sur plan d'action quant aux commotions cérébrales qui peuvent survenir dans la pratique de certains sports au Collège.

Celui-ci explique que les entraîneurs, les physiothérapeutes et les membres du personnel rattachés au programme inter collégial « Les Nomades du Collège Montmorency » sont des ressources incontournables qu'il faut outiller pour agir sur la santé et le mieux-être de nos étudiantes et étudiants athlètes lorsqu'ils sont victimes d'un coup à la tête. Dans la poursuite de la mission éducative du Collège, la DAÉRC a mis de l'avant une procédure pour assurer la sécurité physique des athlètes en lien avec une possible commotion cérébrale à être confirmée par un médecin. Cette façon de faire est un engagement de la direction dans la mise en place de bonnes pratiques en ce qui a trait à la santé et au mieux-être des étudiantes et étudiants athlètes au Collège Montmorency.

Le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté termine en ajoutant que l'on se partage les bonnes pratiques dans le réseau du sport étudiant.

Un administrateur s'interroge à savoir si l'équipe de professionnel responsable d'intervenir en cas de blessure est présente lors de tous les matchs afin de cerner les cas potentiels de commotions cérébrales.

Le directeur des affaires étudiantes et des relations avec la communauté répond que lorsqu'il s'agit de sport considéré plus à risque (ex : le football en comparaison avec le badminton), un professionnel est toujours présent et les entraîneurs ont l'obligation de retirer tous athlètes ayant été identifiés comme présentant des signes de possibles commotions cérébrales.

6.5 Gouvernance :

6.5.1 Retour sur le sondage : analyse et interprétation des résultats

(Huis clos) La séance a été précédée par la présentation de Mme Hanigan, consultant en gouvernance.

6.6 Salle André-Mathieu

Un administrateur soulève la parution d'un article de Jérôme Delgado paru dans le Devoir « Commotion pour quelques nus à Laval ». Cet article fait état d'une décision de la Salle-André-Mathieu de censurer une partie d'une exposition à la suite de certaines plaintes reçues.

Un administrateur explique que cela lui apparaissait une belle activité pour faire la promotion de l'art.

Un administrateur s'interroge à savoir quelles sont les ententes entre le Collège et la Salle André-Mathieu.

Le directeur général explique que la Salle André-Mathieu est une entité distincte du Collège qui à sa propre direction et son propre Conseil d'administration et que par conséquent il n'est pas pertinent de débattre, au sein du Conseil d'administration du Collège, de la décision qui a été prise relativement à cette exposition par un autre Conseil ou par la direction de la corporation.

7. Correspondance et communications écrites

(d) 7.1 Lettre du syndicat des enseignantes et enseignants du Collège (SEECM)

Une lettre adressée aux administrateurs a fait l'objet d'un dépôt.

8. Varia

8.1 Programme de reconnaissance : Ordre François de Montmorency-Laval

Le directeur général rappelle aux administrateurs que l'appel de candidatures pour l'Ordre François de Montmorency-Laval a été lancé. Il ajoute que madame Buist-Petit, administratrice du Conseil, préside le Comité responsable de l'analyse des candidatures.

Les candidats retenus seront honorés lors de la cérémonie d'élévation du **4 mai 2017** et recevront l'un des titres suivants :

Montmorencienne distinguée ou Montmorencien distingué

Ce titre honore une réalisation remarquable dans un domaine particulier ou une approche hors du commun dans une discipline ou dans un travail.

Montmorencienne émérite ou Montmorencien émérite

Ce titre reconnaît une réalisation incomparable dans un domaine particulier ou dans plusieurs domaines connexes.

Grande Montmorencienne ou Grand Montmorencien

Ce titre couronne l'œuvre de toute une vie ou une contribution majeure pour le Collège.

8.2 Cérémonie de fin d'études – 30 mai 2017

La directrice des études informe les administrateurs que le 30 mai prochain aura lieu la cérémonie de fin d'études du Collège. Elle les invite à se joindre à l'évènement.

8.3 Calendrier des séances 2017-2018 et séance 332^e séance

Les administrateurs conviennent que la séance du Conseil qui devait avoir lieu le mardi 13 juin aura plutôt lieu le lundi 19 juin.

Le directeur général sonde les administrateurs quant au calendrier des séances 2017-2018 qui sera déposé lors de la prochaine séance. Ceux-ci se prononcent à l'effet de conserver la tenue des séances les mardis soir plutôt que de les tenir un autre jour de la semaine.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Robin Blanchet
Président



Nicole Barezi
Secrétaire
